



MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

DECISIONS DU MAIRE

N° 2026/ 009 / 2561

Objet : Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône au titre de « l'Aide au Développement Culturel des Communes » dans le cadre du festival « la Maison des Arts en balade ».

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 26° ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le dispositif d'aide financière proposé par le Département des Bouches-du-Rhône au titre de « l'Aide au Développement Culturel des Communes » ;

Considérant la nécessité pour la commune de développer l'offre culturelle à ses administrés ;

DECIDE en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide du Département des Bouches-du-Rhône au titre du fonds de « l'Aide au Développement Culturel des Communes » de l'année 2026, pour le financement du festival « La Maison des Arts en balade », à hauteur de 80% du montant des dépenses estimées à 17965,22€ TTC, soit 14 372,18€ HT.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement provisoire de cette manifestation, ci-annexé, pour une participation communale de 3593,04 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera affichée, notifiée au Département des Bouches-du-Rhône et publiée au recueil des actes administratifs ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès le : 28 JAN. 2026

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260128-DEC_2026_009-DE
Date de rétransmission : 28/01/2026
Date de réception de l'acte : 128/01/2026